

# L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois

Diane Lamoureux

Number 28, Fall 1995

Autodétermination dans les sociétés plurinationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040004ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040004ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lamoureux, D. (1995). L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois. *Politique et Sociétés*, (28), 53–69.  
<https://doi.org/10.7202/040004ar>

Article abstract

As long as Quebec remains part of the Canadian federation it will be difficult to recognize its multiethnic character. This can be explained by the tendency, within the Québécois nationalist political culture, to define Quebec as an homogeneous political community, leaving very little room for the expression of dissenting voices. In this sense, despite attempts to become more civic, Québécois nationalism retains strong ethnic features. If accession to sovereignty, by itself, gives no guarantee concerning the recognition of multiethnicity, it may at least provide the conditions for a distinction between ethnic and civic belonging.

# L'AUTODÉTERMINATION COMME CONDITION DU MULTICULTURALISME QUÉBÉCOIS

Diane Lamoureux

*Université Laval*

Mon propos est relativement simple : tant que le Québec ne sera pas indépendant, il lui sera très difficile de reconnaître dans les faits et dans son discours politique sa réalité multiethnique. Je pourrais d'ailleurs le complexifier en ajoutant que l'indépendance n'offre aucune garantie à cet égard. Je développerai la question ainsi: la logique étatique québécoise mise en oeuvre depuis 1960 vise la constitution d'un État-nation ; ce projet s'appuie sur un discours nationaliste qui insiste sur l'oppression de la nation québécoise dans le cadre fédéral canadien ; un tel discours peut difficilement tenir compte, quand il ne s'y affronte pas purement et simplement, de voix discordantes au sein de la communauté québécoise. Or cela pose problème puisque le territoire québécois regroupe une population aux origines ethniques de plus en plus diversifiées malgré la présence d'une forte proportion de francophones nés au Québec, d'ailleurs moins «pure laine» qu'on ne voudrait le laisser croire. Dans un tel contexte, mon interrogation est la suivante : quel cadre politique permet de mieux tenir compte de cette réalité tout en préservant ces valeurs que, selon Charles Taylor, les Québécois partagent avec les autres Canadiens, à savoir la garantie de libertés individuelles et politiques étendues, le respect de l'égalité des personnes et l'existence un système politique démocratique ? Je tenterai d'y répondre en mettant en lumière la relative incompatibilité du discours nationaliste québécois et de la réalité multiethnique, d'une part, et la nécessaire dissociation de la langue et de l'appartenance, d'autre part.

## **Un discours nationaliste homogénéisant**

Pour mettre en lumière la logique du discours nationaliste québécois tel qu'il s'est développé depuis la révolution tranquille, je

---

Diane Lamoureux, Département de science politique, Université Laval,  
Sainte-Foy, Québec, G1K 7P4

reprendrai la définition que donne Benedict Anderson de la nation, «an imagined political community – and imagined as both inherently limited and sovereign<sup>1</sup>». On peut reprendre chacun des éléments de cette définition et voir plus en détail ce qu'ils signifient dans le cas québécois.

Premièrement, la dimension imaginaire réfère au caractère socialement construit du nationalisme. Elle est repérable autant dans le nationalisme canadien-français, qui postule une unité de tous les francophones canadiens (peu importe leur localisation géographique ou l'existence de liens concrets entre eux), que dans le nationalisme québécois de la période contemporaine prenant pour acquis que la population qui habite le territoire correspondant à la province de Québec forme une «société distincte» à l'intérieur de l'ensemble canadien.

Deuxièmement, le caractère délimitatif permet de distinguer les membres de la nation et les «autres» et se déploie selon un axe inclusion-exclusion. Le discours social des récentes années a été suffisamment prolix sur l'élasticité de l'inclusion et de l'exclusion, pour qu'il soit superflu de s'y attarder. Mentionnons simplement que le nationalisme québécois hésite entre une définition ethnociste et une définition territoriale et civique de la nation, mais que, dans les deux cas, il fixe des limites à l'appartenance. Cependant, si l'on peut repérer relativement bien le «nous» québécois, le caractère de l'«autre» est plus problématique, ce qui explique que parfois le nationalisme québécois soit à court d'interlocuteurs dans son projet de définition selon un axe inclusion-exclusion.

Troisièmement, la souveraineté revêt au moins deux significations. La première, qui vient spontanément à l'esprit, est celle de l'État-nation, où les frontières politiques doivent idéalement correspondre aux frontières culturelles, fantasme de l'État moderne. La seconde signification en découle partiellement, mais pas nécessairement, et a trait à la notion de souveraineté populaire. Si le fantasme de l'État-nation parvient à susciter une telle mobilisation politique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est parce qu'il joue sur l'identification entre l'autonomie par rapport à l'«étranger» et la capacité qu'a le «peuple» de prendre en charge son propre destin.

Enfin, la dimension communautaire est celle de la «fraternité», notion politique on ne peut plus problématique. Les différences internes s'y estompent au profit de ce qui est partagé, du fond commun, avec toute la méfiance que cela entraîne par rapport à

---

1. Benedict Anderson, *Imagined Communities*, Londres, Verso, 1991, p. 6.

**Résumé.** Tant que le Québec restera à l'intérieur de la fédération canadienne, il lui sera extrêmement difficile de reconnaître sa réalité multiethnique. Ceci s'explique par le fait que le nationalisme québécois a tendance à interpréter la réalité québécoise de façon homogénéisante, laissant peu de place aux voix discordantes à l'intérieur de la communauté québécoise. Dans ce sens, malgré les avancées en direction d'un nationalisme civique, le nationalisme québécois reste fortement teinté d'ethnisme. Si l'accession à la souveraineté ne donne aucune garantie de reconnaissance de cette multiethnicité, elle fournit au moins les conditions d'une dissociation entre appartenance ethnique et appartenance civique.

**Abstract.** As long as Quebec remains part of the Canadian federation it will be difficult to recognize its multiethnic character. This can be explained by the tendency, within the Québécois nationalist political culture, to define Quebec as an homogeneous political community, leaving very little room for the expression of dissenting voices. In this sense, despite attempts to become more civic, Québécois nationalism retains strong ethnic features. If accession to sovereignty, by itself, gives no guarantee concerning the recognition of multiethnicity, it may at least provide the conditions for a distinction between ethnic and civic belonging.

---

la distinction et à la différenciation. La fusion et la communion tiennent lieu de dialogue et de réflexion critique. L'homogénéité n'a pas qu'une fonction stratégique face à l'adversaire, elle sert également à la délimitation et à l'exclusion.

On peut, en outre, ajouter que la dimension «imaginaire» du fait national en fait, dans une large mesure, une affaire de discours et, partant, d'intellectuels. On a souvent présenté les révolutions libérales et nationales de l'Europe centrale, en 1848, comme étant celles des poètes et il n'est pas anodin que ce soit chez les poètes et les chansonniers que Léon Dion soit parti à la recherche de l'identité québécoise<sup>2</sup>. Par ailleurs, soulignons qu'avant d'être articulé – très partiellement – par le Québec inc. depuis la Commission Bélanger-Campeau, le discours national a presque exclusivement été le fait des spécialistes de l'histoire et des sciences sociales. Le mythe

---

2. Léon Dion, *À la recherche du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987.

du «Verbe qui se fait chair» a décidément la vie bien tenace ! Ce discours tire son origine du fond nationaliste canadien-français, quoiqu'il l'ait partiellement modifié et s'articule autour de deux pôles, la conquête et la survivance.

Le pôle de la conquête est en fait l'histoire de l'oppression. Cette histoire est trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder. La Nouvelle-France fut abandonnée par la mère-patrie en 1763 après avoir dû céder à la force armée en 1760, ce qui conditionne le statut subordonné et opprimé des francophones dans le Canada actuel. Cette conquête fut par la suite réitérée dans l'histoire du Canada-français, avec la répression du soulèvement des Patriotes de 1837-1838, la volonté assimilationniste du rapport Durham, la minorisation dans le cadre du pacte confédéral de 1867, la pendaison de Louis Riel, les deux référendums sur la conscription lors des deux Guerres mondiales, le rapatriement de la Constitution canadienne sans l'appui du Québec en 1982, le rejet de l'Accord du Lac Meech, etc. Et ma liste se limite aux faits les plus marquants, ceux qui sont susceptibles de faire partie de la culture commune véhiculée dans un cours d'histoire de niveau secondaire.

Le récit de la conquête est dans une large mesure le noyau immobile du nationalisme québécois, celui qui se situe dans la trame du nationalisme canadien-français. La conquête a pour fonction d'attester le phénomène de l'oppression, de montrer qu'il ne s'agit pas d'un événement unique dans l'histoire mais d'«une suite réitérée d'abus», pour pasticher la Déclaration d'indépendance américaine, d'une logique intrinsèque du système politique dans lequel nous vivons.

Le discours de la survivance est celui qui est le plus malléable. Dans la pensée nationaliste traditionnelle, il s'exprimait sous la forme de la trilogie langue, religion et famille. Depuis, la trilogie s'est parée d'oripeaux plus modernes : langue, État et institutions. Toutefois, la logique qui y est à l'œuvre, c'est celle de la délimitation du groupe. Si l'oppression justifie la libération, la survie communautaire rend plausible l'idée que le Québec veuille prendre la place qui lui revient dans le «concert des nations<sup>3</sup>».

---

3. Sur cette question, on peut se reporter à deux textes qui ont largement alimenté le débat philosophique actuel sur la question du Québec, à savoir celui de Charles Taylor, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, dirigé par Amy Gutman, Princeton, Princeton University Press, 1992 et celui de Will Kymlicka, *Liberalism, Community and Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

Dans un tel cadre, la langue est le facteur central de distinction du groupe et c'est probablement ce qui explique que les lois linguistiques aient constitué l'élément névralgique tant du discours nationaliste que du discours anti-nationaliste. Mais tous les francophones canadiens ne font pas partie pour autant de la nation. Les «hors-Québec» sont éliminés d'emblée, du fait de la «territorialisation» liée au développement de l'État provincial québécois. Quant aux francophones nés hors du Québec ou non suffisamment enracinés<sup>4</sup>, ils sont politiquement considérés comme allophones puisqu'ils font partie de ces communautés culturelles qu'il est question tantôt de rallier, tantôt de discipliner.

La religion a agi au Canada français selon son sens étymologique de *religare*, à savoir relier, apporter une cohésion et une continuité entre le passé et le présent<sup>5</sup>. Elle a également contribué à fournir et à former les élites sociales. Ce rôle cohésif a été, depuis la révolution tranquille, largement pris en charge par l'État provincial dans son aspiration à se transformer en État-nation mais également dans son rôle de pourvoyeur de services. À ce titre, il s'est voulu capable d'articuler l'appartenance citoyenne et la prise en charge des besoins à une époque de droits sociaux et d'État-providence<sup>6</sup>.

Quant à la famille, elle arrive de plus en plus difficilement à reproduire la nation comme elle l'avait fait à l'époque de la revanche des berceaux. La modernisation de la société québécoise a entraîné son urbanisation avec les modifications que celle-ci engendre quant aux structures familiales, principalement la diminution de leur taille, la concurrence avec d'autres institutions sociales dans l'éducation des enfants et la montée de l'individualisme. C'est ce qui explique que, d'une part, la famille ait largement été remplacée par les institutions dans l'imaginaire québécois et que, d'autre part, la «survie de la race»

---

4. Voir à ce sujet Claude Corbo, *Mon appartenance*, Montréal, VLB éditeur, 1992 pour les dimensions subjectives du phénomène ou encore Régine Robin, «La fascination de la souche», communication présentée au colloque *Identité et modernité au Québec*, qui sera publiée dans les Actes de ce colloque (à paraître).

5. Sur ce sens de la religion, voir Hannah Arendt, «Qu'est-ce que l'autorité ?» dans *La crise de la culture*, Gallimard, 1972, principalement p. 160.

6. Sur le rapport entre appartenance et provision, voir le chapitre «Membership and Needs» dans Michael Walzer, *Spheres of Justice*, New York, Basic Books, 1983.

repose de plus en plus sur une volonté d'adjonction de l'immigration au groupe des francophones<sup>7</sup>.

Toutefois, cet *aggiornamento* moderniste de la survivance n'a que partiellement effacé le complexe de «minoritaires» lié au discours de la conquête. D'une certaine façon, la territorialisation consécutive à la révolution tranquille aurait pu introduire un réflexe majoritaire qui s'est certes développé mais qui s'est constamment heurté à une impossible réalisation, du fait de l'avortement du projet d'État-nation au référendum de 1980 et de son remplacement par les Accords de Charlottetown comme enjeu du référendum de 1992<sup>8</sup>. Ce qui a pour résultat que l'hésitation entre le statut de «minoritaires» et celui de «majoritaires» perdure.

Par ailleurs, comme le fait remarquer Louis Balthazar, le nationalisme québécois ne s'est jamais détaché de l'ethnisme. L'auteur parle d'ambiguïtés du nationalisme québécois, soulignant d'une part que sa «dynamique propre (...) [l']entraîne vers une société pluraliste», tout en constatant, d'autre part, que les «Québécois demeuraient fort ambigus dans leur comportement vis-à-vis des communautés minoritaires déjà installées sur le territoire et dont le statut n'a jamais été défini de façon très claire : les anglophones, les divers groupes ethniques issus de l'immigration et les autochtones<sup>9</sup>». Cet ethnisme rend le nationalisme québécois particulièrement vulnérable aux voix discordantes qui se sont multipliées au sein de la société québécoise dans les vingt dernières années, puisqu'il le pousse à insister sur l'homogénéité de la société québécoise afin de fonder la légitimité du projet politique de l'État-nation québécois.

### L'inévitabilité de l'hétérogène

Pour analyser ces discordances par rapport au discours national, je laisserai volontairement de côté le discours modernisateur fédéraliste porté par Pierre Elliott Trudeau et d'autres, pour me concentrer sur un certain nombre de discours qui tiennent plus ou moins compte du fait québécois tout en tentant d'en déconstruire la

---

7. Ce qui n'exclut pas le recours périodique à un discours nataliste visant plus particulièrement les Québécois/Canadiens français, comme les mises en garde récurrentes du démographe Jacques Henripin ou encore des émissions de télévision comme le tristement célèbre *Disparaître* de Lise Payette.

8. Ce texte a été écrit en mai 1994, ce qui explique l'absence de référence au référendum de 1995.

9. Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, p. 149-150.

fiction d'homogénéité<sup>10</sup>. Pour ce faire, je m'inspirerai de la notion d'hétérogène développée par L'Héroult. Dans le cadre de cette réflexion, je situerai trois lieux d'hétérogénéité qui ont contribué à fissurer l'imaginaire d'homogénéité dans le discours nationaliste québécois depuis la révolution tranquille : le féminisme, la diversité ethnique liée à l'immigration, l'apparition des autochtones dans le débat politico-constitutionnel. Je n'aborderai pas le dernier point<sup>11</sup> et je me contenterai de mentionner que la « discordance » autochtone dans le concert national québécois se manifeste sur deux plans : le « monopole » de l'oppression nationale et le territoire.

Quant à l'effet du féminisme, je serai très brève, pour pouvoir me concentrer sur la modification des rapports inter-ethniques dans le Québec contemporain. Le féminisme est intéressant parce qu'il introduit la fracture au sein même de la nation, doublant la quête identitaire sur une base nationale d'une quête identitaire sur une base de catégorie sociale de sexe. En fait, il est intéressant de constater que le féminisme contemporain, au Québec, a largement évolué dans la mouvance du nationalisme, tout en cherchant à se dégager de la glu homogénéisatrice du discours national et du rôle qu'il réserve aux femmes. En outre, c'est aussi à l'intérieur du féminisme que s'est développée la réflexion sur un projet de société qui puisse accueillir la différence, comme en témoigne la réflexion autour du « Québec féminin pluriel » qu'a développée la Fédération des femmes du Québec à la suite de son engagement dans le projet souverainiste québécois.

Le féminisme peut introduire cette fracture d'autant plus aisément que le discours nationaliste modernisateur québécois, qui se développe depuis la révolution tranquille, est marqué du sceau du virilisme, comme si le sérieux du projet nationaliste reposait sur une exacerbation de la masculinité, une insistance sur un mélange d'audace et d'assurance, une mise à mort symbolique de la mère (l'Église), sans réussir toutefois à s'en dégager, puisqu'il y a prégnance du catholicisme dans la plupart des institutions

---

10. Je laisserai de côté les anglophones québécois dans cette perception de l'hétérogène parce que je m'intéresse à l'hétérogène à l'intérieur du « même » et non par rapport aux « autres », place qu'occupent toujours les anglophones dans le discours nationaliste ¼ même civique ¾ québécois.

11. Ce texte a d'abord été présenté dans le cadre d'un colloque où une séance portait entièrement sur la question autochtone. (voir la contribution de Jean-Jacques Simard dans ce numéro)



québécoises, ce qui nécessite la constante remise à mort symbolique du féminin tout entier réduit au maternel<sup>12</sup>.

En ce sens, le féminisme agit comme mouvement critique des identités pleines, dans lesquelles pourraient se fondre les individus, refusant ce mouvement de «retour au sein maternel»<sup>13</sup> et le repli sécurisant dans le ghetto. Il permet d'introduire la fluidité des identités sociales, la non-coïncidence entre l'individu et quelque identité que ce soit.

Quant aux relations entre groupes ethniques, mentionnons qu'elles se sont formalisées du fait des lois linguistiques qui «ont modifié les frontières entre les divers groupes ethniques en présence et ont multiplié les interactions entre immigrants et Québécois d'ethnicité canadienne-française au sein des divers espaces tels les écoles, les services sociaux et de santé»<sup>14</sup>.

Or ces lois sont perçues comme l'irritant majeur dans les relations entre les francophones nés au Québec et les autres communautés ethniques que le premier groupe veut voir s'assimiler, à tout le moins sur le plan linguistique, à la majorité francophone. Car ces lois présentent le paradoxe d'obliger les nouveaux venus à s'intégrer linguistiquement à une minorité plutôt qu'à une majorité. On peut certes déplorer les outrances d'un Mordecai Richler ou d'un Iberville Fortier sur les «persécutions» induites par la loi 101 à l'égard de la communauté anglophone vivant au Québec, il n'en reste pas moins que les législations linguistiques québécoises peuvent apparaître relativement incongrues sur le plan formel lorsque l'on considère qu'il y a peu de cas, dans les pays occidentaux, où ceux et celles qui immigrer soient légalement sommés d'apprendre la langue du groupe minoritaire<sup>15</sup>. Dans un sens, on peut dire que ces lois n'ont

---

12. Voir la communication de Daniel Salée au colloque *Identité et modernité au Québec*, de même que certaines remarques de L'Hérault dans «Pour une cartographie de l'hétérogène : dérives identitaires des années 80» dans Sherry Simon, Pierre L'Hérault, Robert Schwartzwald, Alexis Nouss, *Fictions de l'identitaire au Québec*, Montréal, XYZ, 1991.

13. Sur cette question, voir Régine Robin, «Sortir de l'ethnicité» dans Jean-Michel Lacroix et Fulvio Caccia (dir.), *Métamorphoses d'une utopie*, Presses de la Sorbonne nouvelle et Tryptique, p. 26.

14. Groupe de recherche ethnicité et société, «Immigration et relations ethniques au Québec : un pluralisme en devenir» dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 460.

15. Groupe minoritaire parce que les immigrantes et immigrants viennent au Canada – peu importe le degré de participation du Québec à leur processus de sélection –, qu'ils sont régis par la loi fédérale sur

de sens que dans la perspective de l'accès du Québec à la souveraineté politique, une souveraineté qui a été largement mise en veilleuse au cours des années 1980.

En fait, ces politiques linguistiques à saveur assimilationniste manquent de légitimité. Dans la mesure où les écoles francophones demeurent très largement imprégnées de catholicisme, elles constituent difficilement un milieu accueillant et ouvert. De plus, l'école peut difficilement intégrer lorsque le nombre des personnes à intégrer dépasse celui des personnes intégrantes, comme c'est le cas dans beaucoup d'écoles montréalaises. En outre, un quasi-État, pour reprendre l'expression de William Coleman, ne dispose pas d'une légitimité suffisante pour assimiler et ce d'autant plus que l'État auquel ont affaire les immigrants, c'est l'État fédéral qui est le seul à pouvoir leur conférer le droit légal de résidence et éventuellement la citoyenneté, ce qui explique sa légitimité beaucoup plus forte que celle du Québec.

Il n'est cependant pas dans mon intention de critiquer les lois linguistiques québécoises. Elles me semblent essentielles pour assurer, comme le souligne Taylor, non seulement le maintien mais également la perpétuation d'une population francophone au Québec. Tout ce que je veux mettre en lumière c'est que ce qui paraît aller de soi pour le groupe majoritaire nécessite probablement une justification civique permettant de rallier les minoritaires à ce projet et qu'une telle justification civique n'a pas toujours eu lieu.

Un autre paradoxe, c'est que la prise de conscience, chez les francophones, du caractère multiethnique de la société québécoise se soit principalement déroulée à l'époque où le projet souverainiste était mis en veilleuse, après le référendum de 1980. Mais cela ne relève-t-il pas du fait que «la prise de parole par les *Gens du silence*» était grandement facilitée par «la mise au silence d'un certain discours par les gens de parole<sup>16</sup>» ?

Ce qui est significatif en tout cas, au cours des années 1980, c'est que l'action gouvernementale a dû tenir compte de cette diversité ethnique, sans pour autant modifier le discours national. Ainsi, Micheline Labelle<sup>17</sup> fait un bilan de ces interventions en

---

l'immigration et que tout dans ce processus leur crée un lien direct avec l'État fédéral et non avec les divers États provinciaux, nonobstant les accords Canada-Québec dans ce domaine.

16. Pierre L'Hérault, *op. cit.*, p. 105.

17. Micheline Labelle, «Pluralité ethnoculturelle et pluralisme à l'heure de la souveraineté», dans François Rocher et Alain-G. Gagnon, dir.,

montrant comment elles cherchent à se distancier du multiculturalisme canadien prôné par le gouvernement fédéral. Elle en souligne également les limites, puisqu'elle pose comme conditions à une participation effective des communautés ethniques autres que canadienne-française à la construction du Québec indépendant «que l'on renonce à jeter un regard culturaliste sur les minorités, c'est-à-dire en clair qu'on cesse de les considérer uniquement comme des «communautés culturelles» et que, quelle que soit leur origine, toutes et tous en arrivent à se considérer et à être considérés *d'abord* comme des citoyennes et des citoyens du Québec<sup>18</sup>».

Il me semble donc que la reconnaissance de l'hétérogénéité accrue de la société québécoise soit essentielle pour éviter la crispation identitaire qui a largement marqué le discours nationaliste. À ce titre, elle doit non seulement être le fait des «autres» qui peuvent difficilement oublier la distance à laquelle ils sont tenus mais également du «nous» qui doit accepter de desserrer les mailles du tricot identitaire. Plus encore, cela nécessite que «L'État offre un projet politique à même de rassembler les différents groupes, et [...] ceci ne saurait être accompli que si l'appareil d'État se distancie d'un discours trop exclusivement majoritaire<sup>19</sup>».

Ceci implique de pouvoir dissocier l'identification affective et le lien politique. Régine Robin parle à cet égard du remplacement de l'*ethnos* par le *demos* et reprend à son compte les réflexions de Lefort sur la démocratie, en soulignant que celle-ci «est précisément ce qui défait ce lien organique, ce qui défait à la fois la corporéité et l'organicité, en créant du jeu, de l'espace, de l'écart, de la distance entre le citoyen et le lieu du politique<sup>20</sup>». De ce fait, l'hétérogène ne peut être politiquement pris en compte que dans un modèle de citoyenneté civique.

### **Penser le problème dans un cadre démocratique et libéral**

Pourquoi avoir annoncé d'entrée de jeu que je ne voyais pas vraiment de «solution» à l'acceptation de la diversité ethnique de la population québécoise dans le cadre fédéral canadien ? Un peu par provocation, évidemment, mais surtout à cause de ma propre

---

*Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB, 1992, principalement p. 324-326.

18. Ibid., p. 326-327.

19. Dominique Leydet, «Reconnaissance, identité et pluralisme : les limites du projet de Taylor», *Lekton*, vol. IV, no 1, printemps 1994, p. 115.

20. Régine Robin, *op. cit.*, p. 29.

évaluation de l'évolution du fédéralisme canadien qui me semble peu propice à accommoder politiquement le nationalisme québécois. Comme, par ailleurs, on ne peut pas estimer que la question nationale québécoise se résorbera d'elle-même, que ce soit par attrition ou par lassitude, du moins à court terme, je vois donc dans l'enclenchement du processus d'indépendance un moyen privilégié de sortir du « nous » frileux d'un nationalisme minorisant, tout en n'ayant pas la naïveté d'y voir une certitude.

Deux voies d'accommodement auraient pu être possibles pour le nationalisme québécois dans le cadre du fédéralisme canadien. La première est celle qui a été tracée par la commission Laurendeau-Dunton, à savoir celle du bilinguisme et du biculturalisme, qui trouvait sa justification dans la thèse des deux peuples fondateurs. La seconde, qui était implicite dans l'Accord du Lac Meech, est celle d'un fédéralisme asymétrique, qui reconnaît le Québec comme société distincte et, par conséquent, accorde au gouvernement provincial québécois des pouvoirs dont ne disposent pas les autres provinces canadiennes.

La voie du bilinguisme a été empruntée assez tardivement à la fin des années 1960 mais amputée du biculturalisme et de l'idée des deux peuples fondateurs et dans un contexte où le mouvement pour l'unilinguisme français se développait au Québec. En fait, le projet de Trudeau en a été un de dissociation de la langue et de la culture, en choisissant de faire avaler la pilule amère du bilinguisme pan-canadien (le fameux drame des inscriptions bilingues sur les boîtes de *corn flakes*) en se faisant le chantre du multiculturalisme, afin de satisfaire cette « troisième force » qui avait fait son entrée fracassante sur la scène constitutionnelle canadienne au moment de la commission Laurendeau-Dunton. Dans un tel contexte, la culture québécoise était en partie folklorisée, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des cultures « ethniques » au Canada. Mais, plus profondément, la promotion du bilinguisme par Trudeau visait aussi à dissocier la langue et le territoire, voulant saper toute prétention d'un gouvernement provincial à parler au nom de l'ensemble des francophones du Canada. D'où les célèbres chicanes de drapeaux dans la francophonie internationale.

L'adoption officielle du multiculturalisme visait également à miner le discours des deux peuples fondateurs, déjà largement mis à mal par la prise de conscience soudaine du Canada-outside-Québec (COQ)<sup>21</sup> de sa non-britannitude, processus que David Bell assimile à

---

21. J'emploie l'expression Canada-outside-Québec pour montrer, d'une part, qu'il n'y a pas reconnaissance d'une homogénéité dans ce

une canadianisation tardive du COQ<sup>22</sup>. Toutefois, cette idée des deux peuples fondateurs sera encore plus remise en question avec l'émergence des nations autochtones comme acteurs constitutionnels, nations qui récusent, pour des raisons aisément discernables, leur exclusion de la «fondation» du Canada. Ce n'est cependant qu'avec le rapatriement de la constitution canadienne, malgré l'opposition de l'Assemblée nationale québécoise en 1982, et l'enchâssement de la Charte à l'intérieur de cette constitution que se dessine clairement le projet de *nation building* qui vise à remplacer ce récit des deux peuples fondateurs et à en empêcher toute actualisation constitutionnelle<sup>23</sup>.

Quant au fédéralisme asymétrique, il était implicite dans l'Accord du Lac Meech, et c'est à ce titre qu'il a été rejeté par des trudeauistes comme Clyde Wells. Par ailleurs, l'idée de fédéralisme asymétrique a largement été associée, étant donné le processus selon lequel a été concocté Meech, à un accommodement entre les élites, ce qui rendait le projet peu attrayant pour les nouveaux acteurs constitutionnels liés à la Charte<sup>24</sup>. Certes, depuis, l'idée a été avancée par un certain nombre d'opposants à Meech, dont le National Action Committee (NAC), mais celle de l'égalité des provinces l'a clairement remplacée, et il est peu probable que l'asymétrie puisse envisager à court terme quelque traduction constitutionnelle et institutionnelle que ce soit.

C'est pourquoi il me semble que ces deux alternatives fédéralistes devant pour l'instant être écartées, il est plus utile de chercher une solution à l'intérieur du cadre indépendantiste. Il me semble qu'une solution pluraliste sur le plan des rapports interethniques devrait reposer sur deux bases : une *lingua franca* qui permette le débat politique autour des enjeux sociétaux et une valorisation du métissage culturel ouvrant la voie à un dépassement de la politique actuelle en matière interethnique, qui repose sur «une structure hiérarchique construite à partir de deux catégories

---

groupe et, d'autre part, pour éviter la notion de Canada anglais qui me semble fausser la réalité puisqu'il y a de toute évidence des anglophones canadiens au Québec et des francophones au «Canada anglais».

22. Voir David J. Bell, *The Roots of Disunity*, Toronto, Oxford University Press, 1992, principalement le chapitre 3.

23. Sur cette question je reprends très schématiquement des idées qui ont été développées longuement par Guy Laforest dans *Trudeau, la fin d'un rêve canadien*, Québec, Septentrion, 1992.

24. À ce sujet voir Alan C. Cairns, *Charter versus Federalism*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992.

d'individus : la "nation québécoise" et les "communautés culturelles"<sup>25</sup>».

Penser la question linguistique en termes de *lingua franca* c'est, dans une large mesure, dissocier langue et culture et transformer la langue en simple outil de communication, puisque le fait de parler français dans la vie publique ne signifie pas nécessairement faire sien le roman mémoriel canadien-français. À cet égard, le Québec fonctionnerait sur le même mode que la plupart des démocraties libérales où il y a une seule langue pour les communications publiques de même que dans les écoles publiques<sup>26</sup>. La finalité d'une langue commune doit également être l'approfondissement du débat démocratique, puisque «la sauvegarde de la démocratie tient aussi à la capacité des citoyens et des citoyennes de penser de façon critique et autonome ; cela requiert, chez chaque membre du corps politique, la plus grande compétence linguistique possible. Et, au Québec, cela requiert que le français soit une langue forte et riche, sûre d'elle-même dans le sentiment de sa sécurité institutionnelle<sup>27</sup>». Il y a d'ailleurs fort à parier que, dans le contexte d'un Québec souverain, l'usage du français comme langue commune devienne moins problématique, puisqu'il s'agira alors d'une intégration à la majorité linguistique. Mais évidemment cette possibilité d'intégration linguistique dépend également de modifications substantielles, principalement dans le système scolaire, toujours organisé sur une double base linguistique et confessionnelle.

La question du français comme langue commune de la société québécoise issue du processus de souveraineté pose évidemment la question de la place des anglophones «de souche» dans un Québec admettant sa réalité multiculturelle. La question des anglophones «de souche» relève d'une logique différente de celle de l'immigration puisque les aléas de l'histoire leur ont conféré, au même titre que les «Canadiens-français de souche», certaines prétentions à l'«autochtonie» dont il faut tenir compte dans le développement d'une conception de la citoyenneté qui distingue celle-ci de la nationalité. Le piège principal à éviter, c'est celui du ressentiment et d'une politique inspirée de la vindicte. Dans cette perspective il n'est pas à exclure que certaines zones de l'ouest montréalais, de l'Outaouais québécois ou des Cantons de l'Est puissent continuer à

---

25. Groupe de recherche ethnicité et société, *op. cit.*, p. 462.

26. Voir à cet égard le commentaire de Michael Walzer dans Charles Taylor, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1992, principalement p. 100.

27. Claude Corbo, *op. cit.*, p. 29.

être des zones bilingues. De façon générale, c'est plus du côté de la générosité, à savoir en consentant des droits et des protections substantielles aux «minorités nationales» que constitueraient les anglophones et les diverses populations autochtones dans un éventuel Québec souverain, que du côté de la mesquinerie qu'on peut envisager des solutions politiques permettant non seulement la coexistence harmonieuse de diverses communautés dans la même entité politique, mais aussi, à terme, le développement d'un sens de l'appartenance civique commune.

Quant au métissage culturel, il correspond à «un modèle de dépassement culturel conçu autrement que comme un ghetto ou une force assimilatrice et totalisante, où chacun, sans sacrifier ses mémoires, trouve le lieu de se les aménager, de les faire jouer par l'ouverture sur et à l'ailleurs, à l'étranger, par glissement, par déplacement<sup>28</sup>». Il permettrait d'abord de partir du constat que la culture québécoise francophone actuelle est moins «pure laine» qu'on ne l'affirme, puisqu'elle a déjà synthétisé des éléments de la culture française du XVIIe siècle, des diverses cultures amérindiennes, des cultures anglaise et écossaise, pour ne signaler que quelques éléments majeurs. Ensuite, le métissage culturel permettrait d'aborder l'intégration dans une perspective bidirectionnelle qui «n'implique pas la destruction de toutes les valeurs de la personne intégrée. Au contraire, le processus d'intégration comporte une mesure d'appropriation de valeurs nouvelles par la société d'accueil<sup>29</sup>». Enfin, il éviterait le piège du multiculturalisme, ce faux relativisme des valeurs, qui érige en norme une culture dominante et folklorise les cultures dominées. Bref, il s'agit d'étendre à d'autres secteurs ce qui a d'ailleurs été réalisé avec un certain succès dans les domaines alimentaire, culinaire ou encore musical.

Ces deux éléments, la *lingua franca* et le métissage culturel, me semblent susceptibles de fournir la base d'une identité civique plutôt qu'ethnique, le seul type d'identité politique qui me paraît susceptible de convenir à une société pluriethnique. Ce problème a particulièrement bien été traité par Dominique Leydet qui a utilisé les critiques de Jürgen Habermas vis-à-vis de l'unification allemande pour tenter de construire une vision d'une identité postnationale pouvant s'appliquer au cas québécois.

Leydet commence d'abord par souligner que «ces communautés ethniques qui composent une part croissante de nos sociétés peuvent difficilement se retrouver dans une identité qui se

---

28. Pierre L'Hérault, *op. cit.*, p. 105.

29. Claude Corbo, *op. cit.*, p. 66-67.

constituerait essentiellement à partir d'une histoire, de traditions qui leur sont étrangères<sup>30</sup>». Elle veut ainsi montrer qu'il faut développer ce que Habermas appelle le «patriotisme constitutionnel» qui fait appel non pas à une identité mais à des valeurs potentiellement universalisables<sup>31</sup>, lesquelles fournissent les bases d'un avenir communément partagé et défini par le débat. Cet État serait par conséquent postnational, en ce qu'il «ne peut être considéré comme porteur de l'identité nationale particulière d'une nation déterminée<sup>32</sup>». Mais il me semble évident que le post-national peut difficilement être atteint sur la base de la négation du groupe national majoritaire.

Dans ce contexte, il me semble important de cesser de fonctionner à l'intérieur du paradigme nationaliste pour tenter de justifier l'accession du Québec à la souveraineté et cela principalement pour deux raisons. D'une part, il n'y a aucun lien de nécessité entre la reconnaissance de l'existence d'une nation et celle de la coïncidence entre les frontières culturelles et les frontières politiques; l'idée de l'État-nation est peut-être un des grands fantasmes de l'État moderne mais la réalisation des fantasmes peut souvent transformer la réalité en cauchemar, comme on peut le constater dans l'ex-Yougoslavie; en outre, la modernité est partiellement derrière nous et nous vivons déjà en partie dans le postmoderne. D'autre part le nationalisme, y compris dans sa variante civique, favorise l'idée de l'unité, de la communauté, du creuset, de l'homogène; on ne peut certes nier qu'il y ait un progrès à les envisager comme des objectifs plutôt que comme des préalables, ne serait-ce que parce que cela rend difficiles des politiques telles que le «nettoyage ethnique», mais il n'en reste pas moins que cela s'inscrit en porte-à-faux par rapport aux théories libérales et démocratiques issues de la modernité.

La mise à distance par rapport à une culture spécifique, cette distanciation dont parle Leydet à la suite de Habermas, me semble donc devoir s'entendre non pas sur le plan linguistique mais sur le

---

30. Dominique Leydet, «Patriotisme constitutionnel et identité nationale» dans *Philosophiques*, vol. XIX, no 2, automne 1992, p. 84.

31. Jürgen Habermas considère que les «droits de l'homme» et l'État de droit constituent d'ores et déjà des valeurs universelles. J'aurais plutôt tendance, du fait de leur passé largement exclusif, à les considérer comme des principes potentiellement universalisables, ce qui relève d'un autre débat mais s'avère de peu d'importance dans l'argumentation que je développe dans ce texte.

32. Dominique Leydet, *op. cit.*, p. 91.



plan du récit mémoriel. Sur le plan linguistique, je reste sceptique sur les possibilités d'un ou de plusieurs débats civiques polyglottes et je fais miennes les inquiétudes de John Stuart Mill sur les difficultés que pose l'instauration d'un gouvernement représentatif fondé sur des principes libéraux dans les États plurilingues<sup>33</sup>, inquiétudes qui reflètent si bien l'impasse canadienne actuelle. Cependant, il me semble possible d'envisager l'adoption d'une langue publique commune, en l'occurrence le français, qui puisse être partiellement dissociée du récit mémoriel canadien-français. Dans une démocratie moderne, la culture publique, donc la culture civique, doit se maintenir à distance de quelque récit mémoriel que ce soit si l'on veut qu'elle devienne commune, ce qui ne signifie pas que l'enseignement de l'histoire doive être évité comme semblent l'avoir voulu les programmes du ministère de l'Éducation du Québec au cours des dernières décennies.

Cette mise à distance rejoint les préoccupations de Lefort lorsqu'il définit le pouvoir comme un lieu vide dans la politique moderne<sup>34</sup>. En soutenant une telle position Lefort n'a pas la naïveté de soutenir que personne n'exerce le pouvoir mais plutôt que personne n'a la légitimité d'en revendiquer le monopole. Il en va de même, par analogie, dans un État où la citoyenneté relèverait du patriotisme constitutionnel, à savoir qu'aucun groupe national ne pourrait prétendre à confondre nationalité et citoyenneté.

Ce n'est que dans un tel cadre que pourrait véritablement se démocratiser la société québécoise et qu'elle pourrait s'ouvrir à l'ensemble de la population qui la compose afin de construire une souveraineté qui ne soit pas celle du peuple en corps, faisant bloc,

---

33. «Free institutions are next to impossible in a country made up of different nationalities. Among a people without fellow feelings, especially if they read and speak different languages, the united public opinion, necessary to the working of representative government, cannot exist. The influences which form opinion and decide political acts, are different in different sections of the country. An altogether different set of leaders have the confidence of one part of the country and of another. The same books, newspapers, pamphlets, speeches, do not reach them. One section does not know what opinions, or what instigations, are circulating in another. The same incidents, the same acts, the same system of government, affect them in different ways ; and each fears more injury to itself from the other nationalities, than from the common arbiter, the State», John Stuart Mill, *On Representative Government* dans *Three Essays*, Oxford University Press, 1975, p. 382.

34. Claude Lefort, «La question de la démocratie» dans *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1986.

mais plutôt la souveraineté moderne faisant appel à la distinction, la distance, l'individuation, la fluidité des adhésions sociales dans un espace de débat public rendant possible une histoire à construire dans l'indétermination de ses résultats.